

**Article du *Journal des Débats*,
sur la première séance
des commissions Villemain (contrefaçons)
et Ségur (propriété littéraire)**

11 novembre 1836

(page 2, colonnes 2 et 3)



[BNF - GALLICA]

On s'abonne... au Bureau du Journal, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, n° 17.

TURQUIE.

Constantinople, 19 octobre.

Pendant l'absence de l'amiral Roussin, le marquis d'Byrannes, premier secrétaire d'ambassade, restera en qualité de chargé d'affaires accrédité auprès de la Porte.

ESPAGNE.

Madrid, 28 octobre.

On lit dans l'Espagne... La triste et inconcevable fatalité qui présida constamment aux opérations de la guerre civile a voulu que la nouvelle publiée avant-hier par le juge de première instance de Almadralejo, d'une brillante victoire remportée par le général Alaix sur Gomez, ne se confirmât point.

ESPAGNE.

Madrid, 28 octobre.

On lit dans l'Espagne... La triste et inconcevable fatalité qui présida constamment aux opérations de la guerre civile a voulu que la nouvelle publiée avant-hier par le juge de première instance de Almadralejo, d'une brillante victoire remportée par le général Alaix sur Gomez, ne se confirmât point.

ESPAGNE.

Madrid, 28 octobre.

On lit dans l'Espagne... La triste et inconcevable fatalité qui présida constamment aux opérations de la guerre civile a voulu que la nouvelle publiée avant-hier par le juge de première instance de Almadralejo, d'une brillante victoire remportée par le général Alaix sur Gomez, ne se confirmât point.

ESPAGNE.

Madrid, 28 octobre.

On lit dans l'Espagne... La triste et inconcevable fatalité qui présida constamment aux opérations de la guerre civile a voulu que la nouvelle publiée avant-hier par le juge de première instance de Almadralejo, d'une brillante victoire remportée par le général Alaix sur Gomez, ne se confirmât point.

BELGIQUE.

Bruxelles, 3 novembre.

Les troubles du Borinage se calment. Il y a là-dessous quelque intrigue orangiste. Nos anciens frères les Hollandais comprennent que notre étonnante prospérité industrielle tomberait à plat s'ils pouvaient arrêter l'incessante exploitation des houillères.

GRANDE-BRETAGNE.

Londres, 3 novembre.

Cité, 4 heures. — Consolidés pour compte, ouverts à 83 3/4 7/8; fermés à 83 3/4 89; fonds espagnols actif, 20 1/4; passif, 6 1/4 3/4; différenciel, 8 1/4 3/4; Portugais nouveaux, 66; portugais 3 pour 100, 55 3/4 36 1/4.

FRANCE.

Paris, 5 novembre.

Une tactique d'opposition dont nous comprenons parfaitement le but, mais dont le succès nous étonne après les fréquents démentis qu'elle a reçus, c'est de supposer que les membres du gouvernement ne s'entendent pas entre eux, et qu'aucune décision n'est prise par le cabinet sans susciter dans son sein les dissidences les plus passionnées.

POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

plus passionnées. Presque toujours les bruits répandus à ce propos sont inventés à plaisir; mais on compte et on a quelquefois raison de compter sur la crédulité publique. Notre devoir, à nous, est de l'éclairer.

Nous croyons donc pouvoir déclarer ici que tous les ministres ont été parfaitement d'accord sur la question d'attribution judiciaire qu'ils ont eue récemment à résoudre. Cette décision a été prise à l'unanimité. Sans une voix négative élevée pour la combattre, pas une n'a demandé le renvoi du procès devant la Cour des Pairs; aucun des membres du gouvernement ne s'est trouvé en contradiction avec un autre; celui des ministres dont on signale l'opposition vive et opiniâtre à la mesure qui a été arrêtée, a constamment partagé l'avis de ses collègues et a voté comme eux.

Et non seulement le cabinet a été unanime sur cette question comme sur toutes celles qui l'ont jusqu'à ce jour occupé, mais personne n'aurait compris qu'il en fût autrement. De quoi s'agissait-il en effet? Du jugement de la conspiration du 30 octobre. Une fois les conseils de guerre écartés, quel doute pouvait s'élever sur le choix de la juridiction à saisir? Est-ce que la Charte a investi la Cour des Pairs du privilège de juger tous les attentats à la sûreté de l'Etat, sans exception? Disons mieux: est-ce qu'elle lui a imposé ce devoir? La Charte laisse à cet égard toute latitude au gouvernement, et les lois de septembre, faites pour assurer le respect et l'exécution de cette loi fondamentale, n'ont en rien dérogué à ses dispositions.

Le gouvernement est juge des circonstances qui lui commandent de recourir à la juridiction de la Chambre des Pairs, comme de celles qui lui permettent de s'adresser à la justice ordinaire. C'est question de politique et non de légalité. Que le gouvernement saisisse la Cour des Pairs d'un seul accusé, comme dans le procès d'Alibaud, ou qu'il en traduise à sa barre un demi-centaine, comme dans celui d'Arviil, son droit est le même. Ce qu'il consulte, ce n'est ni le nombre des prévenus ni même la gravité de la cause, ni la vivacité des passions qu'elle excite, c'est l'intérêt de la justice et du pays; et il faut qu'il en soit juge à lui seul; il faut qu'il se mette à l'aise dans ce droit politique d'attribution judiciaire que la Charte nous a limité, que par la responsabilité ministérielle il faut qu'il prononce librement et sans contrôle; car c'est en cela que réside sa puissance de répression des crimes et des désordres qui affectent la société politique; c'est à ces conditions seules qu'il peut assurer à l'Etat son indépendance et sa sécurité.

Dans la question qui nous occupe, le gouvernement était parfaitement le maître de renvoyer les accusés du 30 octobre devant la Cour de Pairs, s'il l'avait voulu. La Cour des Pairs aurait accueilli cette attribution d'un procès nouveau avec l'austère résignation qu'elle a toujours mis au service de la justice et des lois. Si le gouvernement a mieux aimé saisir les tribunaux ordinaires, ce n'est donc pas de sa part défiance de la Cour des Pairs, à Dieu ne plaise! On ne croira pas non plus que ce soit regret du passé; ce n'est pas au gouvernement à se repentir du passé, ni à la Chambre des Pairs à se plaindre d'avoir trouvé une mémorable occasion de défendre par son courage la Constitution menacée, la justice outragée, la société toute entière mise en péril par la révolte des accusés contre leurs juges. Cette entreprise était grande; et même, nous le savons, quelques hommes, aussi distingués par leurs lumières que par leur patriotisme, la crurent impossible; et cependant la Chambre des Pairs l'a terminée à son honneur; elle en est sortie plus forte, plus puissante et plus respectée qu'elle n'y était entrée. Est-ce là ce qui pourrait inspirer des remords au gouvernement et à la patrie? Est-ce là ce qui justifierait les défiances qu'on se plaît à prêter aujourd'hui aux membres du cabinet? Assurément non. Si un nouveau péril se présentait, la Cour des Pairs est encore là! Le gouvernement le sait. Il ne balancerait pas à lui demander encore une fois l'appui de sa haute juridiction. Ce qu'il a fait, le gouvernement le ferait encore dans les mêmes circonstances. Il n'a renoncé à l'emploi d'aucune des armes de défense que la constitution du pays a remises entre ses mains.

Mais la situation de la France permettait aujourd'hui, dans le choix d'une juridiction pour le jugement de l'attentat du 30 octobre, de se décider pour la justice ordinaire. Dans les temps calmes, c'est le parti le plus simple et le meilleur. Sans doute les accusés de Strasbourg sont tous plus ou moins des hommes importants; le crime qui leur est imputé est, de plus sérieux, qui se puissent commettre. Mais l'impuissance désormais bien démontrée de pareilles tentatives diminue singulièrement leur valeur politique; et le ridicule qui s'attache à de hautes prétentions soutenues par de faibles moyens, à de vagues espérances qui n'embrassent que des chimères, ce ridicule est une sorte de justice anticipée qui rend le devoir du juge plus facile.

D'un autre côté, nous cherchons les sympathies politiques qui peuvent s'attacher aux auteurs de la tentative insensée du 30 octobre; nous cherchons les passions qui pourraient essayer d'arrêter le cours de la justice ou d'intimider ses organes, et nous ne voyons autour des accusés de Strasbourg qu'une immense réprobation! De telle sorte que les juges auront plutôt à se défendre contre ce sentiment qui est universel aujourd'hui, et qui ne doit pas les dominer, que contre les menées fanatiques des partis. Telle est, grâce à la politique de notre gouvernement, la situation du pays.

Elle a motivé la décision prise par le cabinet; et, pour être juste, il faut faire honneur de cette mesure tout à la fois à la modération de nos ministres et à la sagesse de la France.

On lit dans le Journal espagnol l'Eco del Comercio.

Dans la séance des Cortès, du 27, les ministres des finances et de la guerre ont donné lecture de leurs rapports sur les branches d'administration dont ils sont chargés. Ils ont annoncé qu'ils ne pouvaient présenter dès à présent le budget, attendu que la désorganisation produite par les événements du mois d'août et par les incursions des factieux n'avait pas permis que les renseignements nécessaires leur arrivassent en temps opportun. Toutefois, ils ont ajouté que les travaux étaient très avancés et qu'ils en rendraient compte dans quelques jours. Le ministre des finances a déclaré que le gouvernement avait voulu entamer une négociation à l'étranger pour se procurer 5 millions de piastres remboursables à la Havane, pour la part contributive de l'île dans l'emprunt forcé; mais que la négociation n'avait pas réussi, parce que certains journaux qui exercent une influence assez fâcheuse, ayant répandu dans le public des idées fausses et alarmantes sur notre état financier, il est évident que M. Mendizabal a voulu parler des journaux ministériels de France, et comme le Monteur, dont nos journaux ont si souvent relevé les inexactitudes, a écrit dans l'égard de certains faits. On peut se faire d'après ces mensonges de la sincérité et de la bonne foi qui président aux protestations de quelques uns de nos voisins. Le gouvernement avait chargé M. Duron, son agent à Londres, de faire les démarches nécessaires pour négocier au moins un million de piastres sur l'île de Cuba, à l'effet de payer le dividende échéant au mois de novembre; mais cet agent ne s'étant pas reformé dans les instructions qu'il avait reçues, on les lui a retirées.

Nous laisserons répondre le Monteur à l'accusation du journal espagnol. Si nous étions plus clairement désignés dans cet article, nous ne serions nullement embarrassés de le faire pour notre compte. Tout ce que nous aurions à dire, c'est que nous nous étions abstenus de parler des finances d'Espagne, jusqu'à ce que le non-paiement du dernier dividende eût donné un éclatant démenti à des illusions que nous n'aurions jamais partagées. Cependant nous n'avions pas voulu mettre en doute la solvabilité de l'Espagne, et nous ne sachions pas avoir attaqué son crédit; à moins toutefois que la vérité dite sans réticence sur les affaires d'Espagne, ait eu le résultat dont parle l'Eco del Comercio. Nous serions au reste les premiers à nous en applaudir. Il y a trop long-temps que les épargnes de nos ouvriers et la fortune de nos petits capitalistes vont se perdre dans le gouffre sans fond des finances espagnoles.

Nous trouvons, au reste, dans l'Eco del Comercio, une lettre de la Havane qui fera apprécier les dispositions de la colonie sur les revenus de laquelle M. Mendizabal a cru pouvoir anticiper sans l'avoir consultée.

On écrit de la Havane (Cuba), le 31 août.

On jouit ici d'une grande sécurité, grâce à l'énergie et aux mérites habiles du général Tacón. Il poursuit sans relâche les sociétés; mais, comme il y en a beaucoup, il en résulte que l'ordre et la sécurité sont plutôt apparents que réels; et que la réaction occasionnée par le rappel de ce gouverneur, pourra être bien funeste au pays, si celui qui le remplacera ne possède pas les mêmes qualités, et que la colonie sera inévitablement perdue si on lui accorde les mêmes libertés qu'au reste de la Pérouse. Son état est bien différent, et on ne peut le sauver des grands dangers qui le menacent que par un système colonial bien entendu. Il y a parmi nous un feu souterrain, et l'irritation contre les Européens s'accroît de jour en jour. Avec la liberté en Espagne, on aura l'insurrection; les possessions d'outremer garderont un silence respectueux et ne bougeront pas.

On lit dans le Journal du Haut et Bas-Rhin du 3 novembre.

Ce qui prouve avec quel aveuglement et quelle inconcevable légèreté ont agi les partisans du prince Louis, c'est qu'ils n'ont songé ni à comparer des caisses de la recette générale, ni de la poste aux lettres, ni de la personne du procureur du Roi. Sans doute ils ont craint de se priver du petit nombre de militaires qu'ils espéraient avoir séduits, et en effet, la troupe qui proclamait l'avènement du nouvel empereur, était faible pour en disperser les forces sans inconvénient. Cet oubli avait immédiatement à la caserne Finckhau, procureur du Roi, de se rendre à pu y pénétrer; le tumulte était à son comble au moment où il arriva à la grille, et ce n'est qu'en requiring à diverses reprises l'ouverture des portes au nom du Roi, qu'il parvint à pénétrer dans la cour. On venait d'arrêter le prince, et le procureur du Roi fut assez heureux pour assister le brave colonel Talandier, auquel la ville et la France doivent une reconnaissance bien méritée dans les mesures vigoureuses qu'il prit pour empêcher les désordres qui auraient compromis si gravement la sûreté publique. Il procéda immédiatement à un interrogatoire sommaire, et ne quitta les lieux que lorsqu'il eut apprit la mise en liberté du préfet et du lieutenant-général. Rassuré de ce côté, il revint de suite à la caserne, accompagné de M. Carl, son substitut, et de M. Kern, juge d'instruction. On procéda par ordre de ces magistrats la translation des insurgés dont on avait opéré l'arrestation, de la caserne à la prison-civile, et la journée du dimanche fut employée par tous les casernes les inculpés; cette mission fut remplie par tous les magistrats que nous avons nommés. L'information fut commencée dès le lendemain, et elle fut interrompue que par la nouvelle arrivée de Colmar, et elle fut évacuée par la Cour royale. Notre procureur du Roi a été même de juger du beau rôle joué dans cette affaire par M. le lieutenant-colonel Talandier, et nous aimons à reconnaître que lui aussi a agi dans cette circonstance avec toute la prudence et la fermeté qui constituent le bon magistrat.

Une nouvelle arrestation, relative au complot de dimanche dernier, a eu lieu ce matin, mercredi; c'est celle du cuisinier du prince Louis; il était parti dimanche matin pour Constance, et on revenait ce matin quand il a été mis en état d'arrestation. On n'a rien trouvé sur lui qui pût le compromettre. Il a été, assure-t-on, mis en liberté peu de temps après.

Hier soir les détenus avaient été transférés à la prison de la citadelle; mais cette prison n'offrait pas assez de sûreté, ils ont été réintégrés dans la prison civile, en attendant qu'on leur ait préparé des logements dans la maison de correction.

« Ce n'est pas la comédie de Grignon qui, comme nous l'avions annoncé, est présentée par M. le préfet d'arrondissement; c'est un magistrat, le comte de Grignon qui n'a pas été reconnu par lui. La personne qui est allée chez M. le préfet avait les cheveux noirs; le comte de Grignon est blond.

« On assure que c'est le sieur L... ancien chirurgien militaire, en ce moment en fuite, qui commandait le détachement qui a envahi les ateliers de l'imprimerie de M. G. Silbermann.

« On parle de trois officiers de pontonniers et d'un officier du 3^e d'artillerie qui auraient disparu depuis dimanche, et qui, d'après les apparences, se seraient trouvés compromis dans le complot.

« Comme il n'y a pas de conscription sans argent, on assure que quarante francs avaient été distribués par chaque batterie d'artillerie du 4^e; c'était à peu près dix sous par homme. Cette conscription ridicule a produit tout ce qu'elle avait coté, et elle a coûté tout ce qu'elle devait produire. Quand on prétend répondre aux sympathies du pays, il ne faudrait pas chercher à corrompre les soldats qui, eux aussi, sont des citoyens. Si quelques militaires de notre garnison ont pu se laisser séduire un moment par l'exemple et l'ascendant de leur colonel, il est consolant de voir qu'ils sont bientôt rentrés dans le devoir quand le lieutenant-colonel, aidé du corps des officiers, leur a fait comprendre le langage de l'honneur.

« Il paraît que le prince Louis méditait depuis quelque temps son ridicule projet. Déjà, dès le mois d'août dernier, il avait sollicité la permission de venir à Strasbourg, et il s'était aveuglé au point de croire qu'il lui serait possible, en évitant d'anciens souvenirs de gloire militaire, d'amener à lui le brave général qui commande notre division. Non seulement la permission qu'il demandait lui avait été refusée, mais une lettre sévère lui avait été adressée, en même temps qu'un rapport au ministre de la guerre.

« Il paraît que le prince Louis méditait depuis quelque temps son ridicule projet. Déjà, dès le mois d'août dernier, il avait sollicité la permission de venir à Strasbourg, et il s'était aveuglé au point de croire qu'il lui serait possible, en évitant d'anciens souvenirs de gloire militaire, d'amener à lui le brave général qui commande notre division.

« Non seulement la permission qu'il demandait lui avait été refusée, mais une lettre sévère lui avait été adressée, en même temps qu'un rapport au ministre de la guerre.

« Il paraît que le prince Louis méditait depuis quelque temps son ridicule projet. Déjà, dès le mois d'août dernier, il avait sollicité la permission de venir à Strasbourg, et il s'était aveuglé au point de croire qu'il lui serait possible, en évitant d'anciens souvenirs de gloire militaire, d'amener à lui le brave général qui commande notre division.

« Non seulement la permission qu'il demandait lui avait été refusée, mais une lettre sévère lui avait été adressée, en même temps qu'un rapport au ministre de la guerre.

« Il paraît que le prince Louis méditait depuis quelque temps son ridicule projet. Déjà, dès le mois d'août dernier, il avait sollicité la permission de venir à Strasbourg, et il s'était aveuglé au point de croire qu'il lui serait possible, en évitant d'anciens souvenirs de gloire militaire, d'amener à lui le brave général qui commande notre division.

« Non seulement la permission qu'il demandait lui avait été refusée, mais une lettre sévère lui avait été adressée, en même temps qu'un rapport au ministre de la guerre.

« Il paraît que le prince Louis méditait depuis quelque temps son ridicule projet. Déjà, dès le mois d'août dernier, il avait sollicité la permission de venir à Strasbourg, et il s'était aveuglé au point de croire qu'il lui serait possible, en évitant d'anciens souvenirs de gloire militaire, d'amener à lui le brave général qui commande notre division.

« Non seulement la permission qu'il demandait lui avait été refusée, mais une lettre sévère lui avait été adressée, en même temps qu'un rapport au ministre de la guerre.

« Il paraît que le prince Louis méditait depuis quelque temps son ridicule projet. Déjà, dès le mois d'août dernier, il avait sollicité la permission de venir à Strasbourg, et il s'était aveuglé au point de croire qu'il lui serait possible, en évitant d'anciens souvenirs de gloire militaire, d'amener à lui le brave général qui commande notre division.

« Non seulement la permission qu'il demandait lui avait été refusée, mais une lettre sévère lui avait été adressée, en même temps qu'un rapport au ministre de la guerre.

« Il paraît que le prince Louis méditait depuis quelque temps son ridicule projet. Déjà, dès le mois d'août dernier, il avait sollicité la permission de venir à Strasbourg, et il s'était aveuglé au point de croire qu'il lui serait possible, en évitant d'anciens souvenirs de gloire militaire, d'amener à lui le brave général qui commande notre division.

« Non seulement la permission qu'il demandait lui avait été refusée, mais une lettre sévère lui avait été adressée, en même temps qu'un rapport au ministre de la guerre.

« Il paraît que le prince Louis méditait depuis quelque temps son ridicule projet. Déjà, dès le mois d'août dernier, il avait sollicité la permission de venir à Strasbourg, et il s'était aveuglé au point de croire qu'il lui serait possible, en évitant d'anciens souvenirs de gloire militaire, d'amener à lui le brave général qui commande notre division.

« Non seulement la permission qu'il demandait lui avait été refusée, mais une lettre sévère lui avait été adressée, en même temps qu'un rapport au ministre de la guerre.

« Il paraît que le prince Louis méditait depuis quelque temps son ridicule projet. Déjà, dès le mois d'août dernier, il avait sollicité la permission de venir à Strasbourg, et il s'était aveuglé au point de croire qu'il lui serait possible, en évitant d'anciens souvenirs de gloire militaire, d'amener à lui le brave général qui commande notre division.

« Non seulement la permission qu'il demandait lui avait été refusée, mais une lettre sévère lui avait été adressée, en même temps qu'un rapport au ministre de la guerre.

« Il paraît que le prince Louis méditait depuis quelque temps son ridicule projet. Déjà, dès le mois d'août dernier, il avait sollicité la permission de venir à Strasbourg, et il s'était aveuglé au point de croire qu'il lui serait possible, en évitant d'anciens souvenirs de gloire militaire, d'amener à lui le brave général qui commande notre division.

« Non seulement la permission qu'il demandait lui avait été refusée, mais une lettre sévère lui avait été adressée, en même temps qu'un rapport au ministre de la guerre.

« Il paraît que le prince Louis méditait depuis quelque temps son ridicule projet. Déjà, dès le mois d'août dernier, il avait sollicité la permission de venir à Strasbourg, et il s'était aveuglé au point de croire qu'il lui serait possible, en évitant d'anciens souvenirs de gloire militaire, d'amener à lui le brave général qui commande notre division.

« Non seulement la permission qu'il demandait lui avait été refusée, mais une lettre sévère lui avait été adressée, en même temps qu'un rapport au ministre de la guerre.

« Il paraît que le prince Louis méditait depuis quelque temps son ridicule projet. Déjà, dès le mois d'août dernier, il avait sollicité la permission de venir à Strasbourg, et il s'était aveuglé au point de croire qu'il lui serait possible, en évitant d'anciens souvenirs de gloire militaire, d'amener à lui le brave général qui commande notre division.

« Non seulement la permission qu'il demandait lui avait été refusée, mais une lettre sévère lui avait été adressée, en même temps qu'un rapport au ministre de la guerre.

« Il paraît que le prince Louis méditait depuis quelque temps son ridicule projet. Déjà, dès le mois d'août dernier, il avait sollicité la permission de venir à Strasbourg, et il s'était aveuglé au point de croire qu'il lui serait possible, en évitant d'anciens souvenirs de gloire militaire, d'amener à lui le brave général qui commande notre division.

« Non seulement la permission qu'il demandait lui avait été refusée, mais une lettre sévère lui avait été adressée, en même temps qu'un rapport au ministre de la guerre.

« Il paraît que le prince Louis méditait depuis quelque temps son ridicule projet. Déjà, dès le mois d'août dernier, il avait sollicité la permission de venir à Strasbourg, et il s'était aveuglé au point de croire qu'il lui serait possible, en évitant d'anciens souvenirs de gloire militaire, d'amener à lui le brave général qui commande notre division.

« Non seulement la permission qu'il demandait lui avait été refusée, mais une lettre sévère lui avait été adressée, en même temps qu'un rapport au ministre de la guerre.

« Il paraît que le prince Louis méditait depuis quelque temps son ridicule projet. Déjà, dès le mois d'août dernier, il avait sollicité la permission de venir à Strasbourg, et il s'était aveuglé au point de croire qu'il lui serait possible, en évitant d'anciens souvenirs de gloire militaire, d'amener à lui le brave général qui commande notre division.

« Non seulement la permission qu'il demandait lui avait été refusée, mais une lettre sévère lui avait été adressée, en même temps qu'un rapport au ministre de la guerre.

« Il paraît que le prince Louis méditait depuis quelque temps son ridicule projet. Déjà, dès le mois d'août dernier, il avait sollicité la permission de venir à Strasbourg, et il s'était aveuglé au point de croire qu'il lui serait possible, en évitant d'anciens souvenirs de gloire militaire, d'amener à lui le brave général qui commande notre division.

« Non seulement la permission qu'il demandait lui avait été refusée, mais une lettre sévère lui avait été adressée, en même temps qu'un rapport au ministre de la guerre.

« Il paraît que le prince Louis méditait depuis quelque temps son ridicule projet. Déjà, dès le mois d'août dernier, il avait sollicité la permission de venir à Strasbourg, et il s'était aveuglé au point de croire qu'il lui serait possible, en évitant d'anciens souvenirs de gloire militaire, d'amener à lui le brave général qui commande notre division.

« Non seulement la permission qu'il demandait lui avait été refusée, mais une lettre sévère lui avait été adressée, en même temps qu'un rapport au ministre de la guerre.

« On nous assure, dit le *Standard*, qu'on vient de découvrir à Turin un complot contre le gouvernement, complot dont les moyens, si les détails qu'on donne sont vrais, étaient aussi criminels qu'absurdes. Quelques-uns des auteurs seraient arrêtés, quelques autres en fuite. Nous ne parlons de ce bruit que pour faire comprendre aux Suisses combien il est important de faire observer le *Conciliabulum* dans toute sa teneur, et de prendre bien garde de ne pas donner prise aux nouvelles complications qui pourraient résulter aisément des événements extérieurs et de l'exécution de mesures contre les plus dangereux ennemis de notre indépendance, les réfugiés romains et conspirateurs.

« On lit dans la *Charte de 1830* : « Tous les renseignements arrivés prouvent de plus en plus le bon esprit qui a cessé d'animer les troupes de la brave garnison de Strasbourg pendant l'échauffourée du 30 octobre.

« On regrette d'avoir à annoncer que quatre lieutenants du bataillon de pontonniers, nommés Dupuhoat, Pétry, Laity et Gros, ont tenté d'entraîner les six compagnies de ce corps, casernés au quartier des Pêcheurs.

« Ils parvinrent d'abord à les faire sortir comme s'il s'agissait de les conduire au quartier des Juifs, où sont établies les six autres compagnies, et où se rassembla la totalité du bataillon dans les prises d'armes.

« Mais les sous-officiers et soldats s'étant aperçus en route qu'on ne les dirigeait pas sur le quartier des Juifs s'arrêtèrent spontanément, se concertèrent entre eux, et rentrèrent en ordre, la gauche en tête, au quartier des Pêcheurs.

« Sur les quatre officiers qu'on vient de nommer, trois prirent la fuite; le lieutenant Laity fut seul arrêté.

« Hier, à sept heures et demie, la Reine, M. le duc d'Orléans, les princesses Marie et Clémentine ont honoré de leur présence l'Académie royale de Musique. M^{lle} Falcon y faisait sa rentrée dans *Don Juan*.

« Aujourd'hui plusieurs généraux ont eu l'honneur d'être reçus par le Roi.

« A deux heures et demie S. M. a présidé le conseil des ministres qui a fini à cinq heures.

« M. Guizot a eu l'honneur d'être reçu par M. le duc d'Orléans.

« M. le duc d'Orléans, pendant son séjour au camp de Compiègne, avait ouvert pour les officiers un concours ayant pour objet de traiter plusieurs questions, se rapportant à l'art militaire, telles que la question du remplacement, des remotes, etc., etc. Des armes de prix devaient être la récompense des vainqueurs dans la lutte : M. de Bouganville, chef d'escadron au 8^e chasseurs; M. d'Artignes, sous-lieutenant au 65^e de ligne; M. de Bellefontaine, lieutenant au 51^e de ligne; et le duc d'Albion, capitaine de cavalerie et officier d'ordonnance du prince, ont remporté chacun un prix. Cinquante-nouveau Mémoires ont eu aussi reçu des mentions honorables.

« On lit dans le *Journal de Saint-Petersbourg* : « Saint-Petersbourg, 20 octobre.

« Les habitants de cette capitale viennent, en fin de revoir leur souverain chéri, pour la santé duquel leur amour filial avait adressé de si ferventes prières au Tout-Puissant protecteur des trônes et des rois. S. M. l'Empereur est arrivé ayant-hier de Sarsko-Seto, et a assisté à la parade entouré de ses fidèles et braves soldats dont les bruyantes acclamations manifestaient avec enthousiasme les sentiments d'amour et de dévouement.

« Le soir, S. M. a honoré de sa présence le théâtre Alexandra, rempli d'une foule immense de spectateurs, accourus pour contempler celui dont la conservation était l'objet des vœux les plus ardens de la Russie, encore dénué de l'alarme que lui a inspirées la santé de son père adoré et de son bienfaiteur.

« L'Empereur et l'Impératrice, accompagnés de S. A. I. M. le grand-duc héritier, sont arrivés au théâtre au commencement de la première pièce russe, intitulée : *La Femme d'un officier de cavalerie*. Tous les regards tournaient vers la loge impériale y cherchaient l'Empereur à la place qu'il occupait d'ordinaire. Tous brûlaient du désir de faire éclater leurs sentiments de joie et d'amour, craignant de troubler l'attention générale, commandée par une auguste présence.

« Un incident amené par le sujet même de la pièce, fit bientôt rompre le silence; un invalide ayant chanté un couplet, dans lequel il faisait des vœux pour la conservation des jours du souverain de la Russie, tout le public se leva spontanément, faisant retentir sa salle d'acclamations unanimes, que le respect lui avait interdites jusqu'à ce moment.

« Tous les regards se tournèrent en même temps vers le monarque, que la bonté du Tout-Puissant vint de rendre à notre amour par un heureux rétablissement. S. M. l'Empereur daigna alors s'avancer sur le bord de la loge et saluer gracieusement le public.

« On lit dans le *Times*, du 3 novembre : « Le dépit que tout esprit rationnel ne peut manquer d'éprouver à la vue de la tentative aussi absurde que criminelle des conspirateurs de Strasbourg, disparaît devant l'admiration que doit inspirer la présence d'esprit et l'énergie déployée par le général Voïrol, pour rappeler les troupes à leur devoir et saisir les traitres au milieu de leurs partisans.

« Comme toutes les explosions subites de l'esprit de sédition poussé à sa dernière limite, cette conspiration fortifia la cause qu'elle devait détruire.

« On lit dans le *Standard* du 3 novembre : « Plusieurs journaux (de la Belgique) insinuent de Strasbourg, disent que le prince Louis-Napoléon Bonaparte est parti de Lucien; c'est une erreur : ce jeune homme est fils de Louis Bonaparte, prince de Hollande. Nous relevons cette méprise dans l'intérêt du prince de Camille qui, depuis son arrivée en Angleterre, s'est complètement abstenu de prendre part aux projets politiques des hommes qui troublent le continent, et dont les Mémoires, récemment publiés, contiennent des vues essentiellement conservatrices sur des matières de la plus haute importance.

« Nous citons notamment les opinions que le prince exprime sur la Chambre des Lords et le mécanisme général de la Constitution britannique. La ridicule tentative dont Strasbourg a été le théâtre n'aura d'autre effet que de fortifier le gouvernement de Louis-Philippe.

« M. le général Wimpfen, commandant militaire du département des Hautes-Pyrénées, qui fait partie de la 20^e division militaire, passe en la même qualité, dans le département de la Manche. Il est remplacé à Tarbes par le maréchal-de-camp Bruc.

« Une commission a été formée pour s'occuper d'un projet de loi sur la conservation cadastrale. Cette commission est composée des personnes dont les noms suivent : MM. Dumon, Viet, Camille Périer, députés; Legrand (de l'Oise), directeur-général des eaux et forêts; Maillard, conseiller d'Etat; Jourdan, directeur-général des contributions directes; Bailly, inspecteur-général des contributions directes; Beaudoing, Vitell, Dazard, d'Arribour, directeurs des contributions directes; Villefort, auditeur au conseil d'Etat.

« Voici quelques détails sur les premières séances des deux commissions de la contrefaçon et de la propriété littéraire.

« La commission chargée d'examiner la question relative aux contrefaçons étrangères s'est réunie mercredi au ministère de l'Instruction publique, sous la présidence de M. Villain. Cette première séance a été consacrée à une exposition de l'état actuel des relations de la France avec les pays étrangers par rapport au commerce de la librairie, et des dispositions qui pourraient se trouver en regard à leurs intérêts commerciaux, les peuples voisins auxquels il faudrait nécessairement adresser pour améliorer l'état actuel des choses.

« M. Villain a entretenu la commission des recherches déjà faites à ce sujet, et des négociations qui y ont paru possible de mener pour isoler autant que possible la contrefaçon belge des débordements qu'elle trouve en Europe et dans les pays d'outre-mer. S'occupant d'abord de l'Angleterre, il a fait pressentir qu'il serait possible d'obtenir de ce pays, à charge d'un réciprocité qui serait réciproque, il a fini l'avouer, pour de grands établissements français, qu'il défendit la contrefaçon à l'inté-

rieur des ouvrages français, et l'introduction des contrefaçons étrangères de ses ouvrages. Une difficulté s'est élevée alors sur le moyen de contrôle; mais, sur la proposition de M. Rossi, il a été reconnu que cette difficulté disparaîtrait si on exigeait des importateurs des certificats d'origine émanés des autorités françaises.

« M. Victor Hugo a dit que la commission devrait d'abord s'occuper de rédiger une espèce d'exposition de principes qui proclamerait la propriété littéraire et la placerait sous la garantie du droit public européen. Cette proposition a été combattue par M. Dumon qui a pensé qu'avant de proclamer solennellement de principes, il faudrait savoir s'il n'y avait pas de principes, et que ces principes, d'une telle sorte, ne seraient pas en opposition avec les autres principes de principe qu'elle aurait proclamés sans que ces principes, qui n'auraient point admis ce principe, fussent par cela obligés de le reconnaître.

« M. Dumon a fait en outre observer que dans l'état actuel du droit international, il était beaucoup de principes vrais et incontestables qui cependant n'étaient point admis comme règle du droit des gens; qu'ainsi les nations ne se chargeaient point de poursuivre chez elles indistinctement toute espèce de dommage causé à une autre nation, que, par exemple, le droit d'extradition était resté exceptionnel, etc.

« Après une discussion assez longue à laquelle ont pris part plusieurs membres de la commission, il a été arrêté que l'exposé des principes demandé par M. Victor Hugo, serait remplacé par un considérant où l'on se bornerait à déclarer que la contrefaçon est un commerce illicite.

« La commission a décidé de se réunir de nouveau le samedi prochain, 12 novembre, et s'occupera des rapports de la contrefaçon avec le commerce de la librairie en Allemagne.

« La commission nommée par le ministre de l'Intérieur pour l'examen des questions qui se rattachent à la propriété littéraire, s'est réunie avant-hier chez M. de Gasparin, sous la présidence de M. Philippe de Ségur. Avant d'aborder la question principale, un incident s'est élevé qui a occupé toute la séance. Il s'agissait de savoir si la commission procéderait entièrement de nouveau, ou si elle prendrait pour point de départ les travaux de la commission créée en 1825 par M. Stœhrle, La Rochefoucauld, et qui avait préparé un projet de loi sur la matière.

« Après une discussion assez longue et qui n'a point donné de résultat, il a été décidé que préalablement à toute réunion, on serait réuni pour examiner les travaux de la commission de 1825, et que la commission nouvelle partirait ensuite le point de départ et l'ordre de ses propres travaux.

« Il paraît que l'opinion la plus générale des membres de la commission sur la durée à assigner à la propriété littéraire, s'attache au terme de cinquante ans, après la mort des auteurs.

« MM. de Lamartine, Wurtz, Vatimesnil et Casimir Delavigne, membres de la commission, manquaient à cette première séance.

« Les arts mécaniques viennent de faire une grande perte dans la personne de M. John Collier, à qui notre industrie est redevable de l'invention de quelques unes de ses plus belles machines; et qui en a porté la construction à un si haut degré de perfection dans les vastes ateliers qu'il a fondés à Paris.

« Ses nombreux ouvriers ont voulu, par un mouvement spontané, suivre sa dépouille mortelle; qui a été transportée, suivant son vœu, à sa campagne, à huit lieues de Paris.

« Mme Sibire, supérieure générale du couvent des Dames de Saint-Thomas-de-Villeneuve, est morte dans la maison de la rue de Sévres.

« Venise, ou plutôt l'Italie, vient de perdre un de ses plus beaux ornements, la comtesse Isabelle Theotoki-Albrizzi, morte le 27 septembre dernier. Née à Corfou, Grecque par conséquent, elle vint de très bonne heure à Venise (en 1779), dont elle adopta la langue, la littérature et les mœurs, semblable en cela à son compatriote Foscolo, l'auteur de *Jacopo Ortis*, qui devint aussi l'un de ses premiers, et de ses plus intimes amis. Elle fut mariée deux fois, d'abord au savant patricien Marino, puis au comte Joseph Albrizzi. C'est sous ce dernier nom qu'elle est connue par ses ouvrages, et par sa patrie adoptive.

« Lors de l'expédition de Saint-Vénétien, elle fut un jour avec nous, et notre temps chercha son amitié. Ainsi, entre les deux grands poètes que nous avons cités, elle recut, à des époques différentes, les visites d'Alfieri, Canova, Casarotti, Chateaubriand, Cicognara, Cuvier, Humboldt, Pindemonte, Spallanzani, Visconti, Beraudotte, MM. de Stael et de Genlis, etc.

« L'ouvrage le plus célèbre de la comtesse Albrizzi est intitulé *Ritratti*, c'est une suite de portraits contemporains tracés avec un talent remarquable. On a d'elle encore une défense de la *Mirra* d'Alfieri, contre les critiques d'Arlegazi; une biographie de Vittoria Colonna, et une description des œuvres de Canova, mais, que soit le mérite de ces écrits, leur auteur se distingue par les grâces et l'esprit qu'elle apportait dans les relations habituelles de la société plus encore que par les charmes de sa plume. Le vœu que sa mort va laisser à Venise, déjà si dépeuplée, n'est sera que plus sensible à tous ceux qui l'ont connue.

« Dans notre Numéro du 30 octobre nous avons parlé d'une bruite survenue qui a, depuis quelque temps, troublé la nuit, les rêves des habitants des maisons qui avoisinent le 46^e 180, rue du Faubourg-Saint-Antoine. Malgré les recherches les plus actives des personnes intéressées, et de l'autorité elle-même, on n'a pu parvenir encore à en découvrir la cause. Il paraît que l'administration, voulant faire procéder à des fouilles assez profondes pour atteindre le point d'où le bruit semble arriver, a été effrayée par l'énormité des dépenses que les travaux entraîneraient.

« Depuis notre article le bruit s'est reproduit de nouveau; et la nuit dernière il recommença entre onze heures et demie et minuit, pour ne finir que vers quatre heures et demie du matin. Non seulement on pouvait distinguer ce bruit sourd, semblable au soufflet d'une forge, mais encore des coups qui paraissent porter sur une enclume.

« On nous raconte qu'on a distingué, par les grâces et l'esprit qu'elle apportait dans les relations habituelles de la société plus encore que par les charmes de sa plume. Le vœu que sa mort va laisser à Venise, déjà si dépeuplée, n'est sera que plus sensible à tous ceux qui l'ont connue.

« Le sieur Parent, associé de M. Lefèvre pour un commerce de broserie, a comparu aujourd'hui devant la Cour d'Assises, comme accusé de banqueroute frauduleuse et de faux. Parent avait la signature sociale; il paraît qu'il en a abusé pour émettre des engagements considérables qui pèsent sur son associé. Il avait disparu, laissant un passif de plus de 150,000 fr., quoique, d'après ses livres, il ne dut s'élever qu'à 6 ou 7,000 fr.

« Cette affaire, qui aurait pu être terminée en une seule audience, durera plusieurs jours, à cause d'un incident de politique fort grave dont est attesté l'existence, et qui, au dire des médecins, ne lui permettrait pas de se lever.

« Il y aura une courte séance demain dimanche, pour la continuation des débats commencés à la fin de l'audience de ce jour. L'affaire sera terminée lundi-mardi.

« On lit dans un journal anglais la lettre suivante, écrite de Guernesey : « C'est avec la plus vive douleur que nous annonçons aujourd'hui la mort de M. Pierre Gallienne, l'un des membres de la Société sou-marin de notre île. M. Gallienne, chargé de la marine française, avait fait naufrage, il y a huit jours, avec un cargo de savon, d'chandises et huile de vitriol, sur les rochers de Ile d'Augny (Alderney). Un marché avait été conclu entre le consul français et la Société sous-marine, trois de nos membres, MM. Gallienne, Moris et Broquet, furent volés de notre île à Augny; avec tous les appareils nécessaires pour plonger et sauver tout ce qui serait possible du naufrage. Après mille difficultés survenues entre les plongeurs et les bateliers d'Augny, qui prétendaient s'approprier tous les effets de la cargaison, M. Gallienne, revêtu de son appareil de plongeur, descendit plusieurs fois sans danger, et remonta de même après être resté chaque fois près d'une heure sous l'eau. Mais, à la dernière tentative de M. Gallienne, soit que ceux qui étaient chargés de le mettre en communication avec la pompe à air, aient négligé d'ouvrir au signal pour le remonter, soit qu'il ait été frappé d'apoplexie, ainsi que le docteur Franklin l'a assuré au moment où on le retirait; M. Gallienne était sans vie. M. Gallienne, pendant qu'il était sous l'eau, avait réussi à envoyer à la surface plusieurs barils d'huile de vitriol pesant chacun 300 livres.

Le Morning Chronicle a dernièrement publié l'article suivant :

« L'appareil imaginé par M. le lieutenant-colonel Paulin, comme dans le corps des sapeurs-pompiers de Paris, pour pénétrer sans danger dans les localités évahées par la fumée ou par les gaz mophétiques, a été expérimenté à Londres, avec un grand succès, dans le principal établissement de la Société contre l'incendie (Fire establishment) dans Watling-Street.

« Le surintendant de la Société, M. Braidwood, a lui-même revêtu la blouse à incendie de M. Paulin, et est descendu dans une cave où il avait fait allumer de la paille mouillée. L'intensité de la fumée était telle, que les hommes restés en dehors ont été obligés de se coucher la face contre terre pour se soustraire à la suffocation, bien que la fumée ne sortit de la cave que par les petits interstices de la porte qu'ils avaient fermée.

« Trente-cinq minutes s'étaient écoulées depuis que M. Braidwood était entré dans la cave, et les hommes (firemen) se rapprochaient entre eux d'obéir trop ponctuellement à l'ordre qu'il leur avait donné, de s'ouvrir la porte, ou de ne le retirer qu'au coup de sifflet convenu, lorsqu'ils l'ont vu repartir sain et sauf.

« Il a déclaré qu'il était resté jusqu'à ce que toute la paille eût été consumée, que pendant tout ce temps l'appareil et tous ses accessoires avaient parfaitement fonctionné, et qu'il n'avait pas senti un instant d'oppression ni de malaise. Il paraît que les quatre stations de la compagnie de Londres vont être pourvues chacune d'un appareil semblable.

Dans la nuit de dimanche à lundi, un homme de soixante ans, pensionnaire de l'hôpital général d'Orléans, est tombé dans une des cours de l'établissement, et s'est mis à pomper de l'eau, puis, quand il eut rempli le vaste bassin qui reçoit l'eau de cette pompe, il s'y coucha pour ne plus se relever. Le lendemain matin on l'y trouva noyé. L'homme qui a accompli avec une résolution si extraordinaire cet acte de désespoir, avait déjà, à plusieurs reprises, manifesté l'intention de se donner la mort.

Un jeune artiste de la plus belle espérance, M. Désiré Hagon, sculpteur employé en ce moment aux embellissements de la Madeleine, venait d'accomplir sa vingt-troisième année, et se trouvait appelé à subir la chance de la loi de conscription. Il eut un mauvais numéro au tirage, et fut désigné pour faire partie d'un régiment d'infanterie. M. Désiré Hagon, à qui son père et sa mère, morts à la fatale époque du choléra, avaient laissé le soin d'élever trois petits enfants, que son travail a suffi à soutenir jusqu'à ce jour, espérait trouver dans les dispositions de la loi un motif légitime d'exemption, et présentait au conseil de révision les extraits mortuaires de ses père et mère, en demandant à jour des avantages assurés aux premiers nés de frères orphelins.

Son père et sa mère n'avaient jamais été mariés. Il ignorait la réponse du conseil de révision, qui l'en instruisit, fut un coup de foudre pour cette malheureuse famille, le jeune sculpteur, dans l'impossibilité de se procurer à prix d'argent un remplaçant, fut abandonné sans enfants d'adoption, et ne sachant quelle ressource implorer dans son malheur, attendit avec effroi le moment qui allait l'appeler sous les drapeaux.

Un seul ami lui restait, trop peu aisé pour le tirer de sa peine, trop dévoué pour l'abandonner à sa douleur. Heureuse idée lui vint de se rendre près d'un des curés de Paris, M. l'abbé Olivier, et de le rendre confident de la position cruelle du jeune Désiré Hagon. L'honorable ecclésiastique écoute avec attendrissement les détails de ce simple dévouement, dont tant de revers, de tant de douleurs, nous ne trahirions pas le secret de sa générosité, si nous suffrions de dire que le bonheur est réservé au sein de cette pauvre famille, qu'un coup de vent plaçant à côté de ce jeune artiste pour tenir la place de M. Hagon sous les drapeaux, et que de jeune artiste a pu reprendre ses travaux sans crainte désormais pour l'avenir.

— On écrit de Caen, le 4 novembre :

« Lundi dernier, à midi, l'assassin Maufrais, condamné à la peine de mort par la Cour d'assises du Calvados, a porté sa tête sur l'échafaud. Il a montré dans ces dernières moments, la même impassibilité qu'aux débats. Après avoir monté la fatale échelle, il s'est adressé à la foule qui l'entourait, à déclarer qu'il mourait innocent, et qu'il ne regretait au monde que son père, sa mère et l'abbé Lohéribel, qui était venu lui offrir les consolations de la religion. Il allait poursuivre, mais l'excitateur l'a interrompu, et quelques secondes après il avait cessé de vivre.

Cette scène de sang avait, comme toujours, attiré un concours immense, dans lequel, comme toujours, les femmes étaient en grande majorité.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire fort étendue, concernant les élections des membres des conseils généraux et départementaux et des conseils d'arrondissement. M. de Gasparin, après avoir rappelé les diverses prescriptions de sa circulaire du 16 septembre 1835, engage ses fonctionnaires à recourir, pour les difficultés qui se présenteraient, à l'École des Communes, Journal des Maires et des Conseils municipaux, où se trouvent avec développement la jurisprudence du Conseil d'Etat, qui est devenu un complément indispensable des lois des 21 mars et 23 juin 1833.

Le docteur Vialé, dont nous avons été la découverte, n'est pas le seul médecin qui ait reconnu l'existence d'inséctes dans le choléra. Le docteur Vignel, médecin en chef de l'hôpital militaire de Phalsbourg, nous écrit que pendant qu'il était on la même qualité à la tête de l'hôpital d'Oran, en 1841, il a traité plus de 400 cholériques, il a acquis la certitude que le choléra insécté est causé par des myriades d'insectes les uns invisibles, les autres invisibles à l'œil nu. Il a consigné sa découverte dans un ouvrage qui vient de paraître à Metz, sur le choléra qui régnait en Afrique il y a deux ans, et sur le traitement qu'il a employé avec succès contre cette terrible maladie.

Le docteur Piory, médecin de l'hôpital de la Pitié, commencera le mercredi, 9 novembre, à sept heures du matin, dans les salles Saint-Thomas et Saint-Léon, un cours de clinique médicale. La leçon aura lieu tous les jours, les dimanches et jeudis exceptés, à huit heures précises.

Un concours aura lieu le 20 février 1837, devant la Faculté de droit de Caen, pour une place de suppléant, vacante dans l'ordre Faculté.

Les artistes de la Porte-Saint-Martin joueront demain dimanche, à l'Odéon, la Duchesse de Lavalbrière et Latude.

Une magnifique édition des Évangiles, avec des illustrations de M. Théophile Fragonard, a commencé à paraître à la librairie de Paulin, rue de Seine, n° 33. Les ornements de cette édition, gravés sur bois et encadrant le texte, sont d'une grande richesse de composition, et rappellent par leur ordonnance les beaux manuscrits ornés des treizième et quatorzième siècles, dont M. Fragonard a fait une étude très spéciale. Les publications illustrées que le public doit déjà aux mêmes éditeurs, le Gil Blas, le Molière, le Don-Quichotte, ne donnent aucune idée de la manière dont ils ont conçu les illustrations des Évangiles. Pour les premiers, ils se sont inspirés des beaux ouvrages illustrés publiés en Angleterre pour les Évangiles, il n'ont trouvé de modèles que dans les missels du moyen-âge et de la Renaissance, et dans les belles gravures sur bois d'après Holbein et Albert Dürer. La faveur qui accueille la première livraison cette édition des Évangiles est la juste récompense d'un concours d'efforts et de soins qu'il faut louer dans les artistes, dessinateurs et graveurs, et dans les imprimeurs de M. Éverat qui sont aussi des artistes. La texte choisi par les éditeurs est celui de Lemaître de Sacy, d'après l'édition de 1703, texte admis dans toutes les communions chrétiennes.

VARIÉTÉS.

VOYAGE A CONSTANTINOPLE PAR LE DANUBE.

QUATRIÈME LETTRE. — (Voir le Numéro du 30 octobre.)

Sur le Danube, le 7 octobre 1836.

Voilà douze grands jours, Monsieur, que je suis sur le Danube et j'ai encore cinq à six jours à y rester pour parvenir à son embouchure. Je puis vous donner quelques renseignements sur les avantages et les inconvénients de cette nouvelle route de Constantinople.

On me disait à Vienne, en riant, que depuis que les Anglais avaient découvert le Danube, ils accouraient en foule par cette voie pour joindre leur découverte et que, à Londres, c'était le fleuve à la mode en ce moment. Je ne sais pas si la mode durera, ce que je sais, c'est que j'ai rencontré à la quarantaine d'Alt-Orschova, dix ou douze Anglais qui, sur la foi de la mode, avaient pris ce chemin pour revenir de Constantinople à Paris. Je vous assure qu'ils ne le reprendront pas.

On peut partager la navigation du Danube en quatre parties : 1° de Vienne à Dremkova ; 2° de Dremkova à Skalagladova ; 3° de Skalagladova à Galatz ; 4° enfin de Galatz à la mer Noire et à Constantinople.

Ce n'est point à Vienne même qu'on s'embarque sur le bateau à vapeur. C'est à l'extrémité du Prater que l'on va s'embarquer, afin d'éviter les détours que fait le fleuve. Quand on voyage pour son plaisir, ce n'est point un mal de traverser le Prater et de faire ses adieux à Vienne par le plus beau côté. Figurez-vous un voyage qui commence par une promenade au bois de Boulogne ; et quel bois de Boulogne, que le Prater, traversé par le Danube qui y serpente en mille façons, à travers des arbres séculaires dont quelques-uns pendent sur ses eaux comme pour y tomber, animé par la course et les bonds de je ne sais combien de cerfs et de biches qui y vivent en liberté. Ces cerfs sont nourris dans des cabanes répandues ça et là dans le Prater, ne craignant rien, ils sont d'une familiarité charmante, et vous les voyez rassemblés en bandes dans les allées, attendre les voitures ou les cavaliers qui s'y promènent, puis se dispersant à leur approche, aller se reformer dix pas plus loin. Ce beau feuillet coulant à pleins bords au milieu de la forêt, ces cerfs qui jouent, ces voitures élégantes, ces cavaliers, ces guinguettes toujours peuplées de convives, tout cela fait le plus piquant contraste. C'est une forêt vierge d'Amérique à côté d'une capitale européenne.

Quant à l'homme qui voyage pour ses affaires, je ne doute pas qu'il ne préfère à la belle verdure du Prater réfléchi dans les eaux du Danube, un point de départ plus rapproché de Vienne.

De Vienne à Presbourg les rives du Danube n'ont rien de remarquable. Presbourg est une ville de province, assez petite, assez pauvre, sans antiquités, sans caractère, et dont la maison d'Autriche a fait la capitale de la Hongrie et le siège de la Diète, pour avoir la Hongrie sous sa main et à la portée de son pouvoir. Presbourg n'a d'autre mérite que d'être à dix lieues de Vienne ; c'est là que ce qui a fait sa fortune à la cour d'Autriche, c'est là que ce qui fait son tort aux yeux de la Hongrie. Les capitales des États ne se plaient pas au hasard et par caprice. Il est commode, pour l'administration autrichienne, d'avoir près de soi la capitale de la Hongrie ; mais cette commodité n'est pas une raison capable de créer une capitale.

Du haut du château de Presbourg, qu'un incendie a détruit et qu'on n'a pas pris soin de réparer, on voit s'étendre sous ses yeux une vaste et immense prairie semée d'arbres et coupée en plusieurs sens par les pins et les replis du Danube ; c'est la Hongrie, c'est bien cette plaine fertile en pâturages qu'au neuvième siècle Arpad et ses compagnons vinrent conquérir pour leurs chevaux. En voyant cette terre plate et verdoyante, je me souvenais du récit que font de la conquête du pays les anciens chroniqueurs hongrois. Comme dans la Bible pour la terre promise, un message avait été envoyé, à la découverte ; il était descendu vers le Danube ; le lieu lui avait plu, et il était venu vers le chef du pays qui le reçut très bien ; croyant que c'étaient des paysans qui demandaient à cultiver la terre. Casid (c'était le message), emplit une bouteille d'eau du Danube, mit de l'herbe des champs et de la terre dans un sac, et revint trouver ses compatriotes, auxquels il raconta ce qu'il avait vu et ce qu'il avait entendu ; et il finit en leur présentant l'eau, l'herbe et la terre qu'il avait rapportée. Ils en goûtèrent ; l'eau leur parut bonne, la terre bonne, et l'herbe aussi bonne pour leurs chevaux, et ils poussèrent trois grands cris : pour l'eau, pour la terre et pour l'herbe. (Pas plus de serutin dans cette Diète que dans celles de nos jours.) Alors ils envoyèrent au chef du pays : « C'était Zventibold, duc de Moravie » un cheval blanc avec une selle d'or et une bride d'or, lui demandant de leur accorder de l'eau, de la terre et de l'herbe du pays. Prenez-en tant que vous voudrez, dit Zventibold en riant. Sur cette réponse Arpad entre avec ses guerriers dans le pays, et envoya ce nouveau message à Zventibold : « Arpad et ses hommes te somment de quitter cette terre, parce qu'ils l'ont achetée, la terre avec le cheval, l'herbe avec la bride, l'eau avec la selle. » — Eh bien ! dit Zventibold, je tuerai le cheval avec une massue du bois qui nait de la terre, je jeterai la bride dans les herbes des prés, et la selle dans l'eau du Danube, et n'ayant plus rien de vous, je serai quitte. — Non, répondit le message ; si tu tués le cheval, tes chiens le mangeront ; si tu jettes la bride dans les prés, les faneurs la trouveront ; si tu jettes la selle dans le Danube, tes pêcheurs la porteront au rivage ; le cheval, la bride et la selle sont donc à toi, et l'eau, la terre et l'herbe sont à nous.

La discussion est subtile ; elle finit par une grande bataille qui donna aux Hongrois la Hongrie et ses vastes prairies, et ses nombreuses eaux : car la Hongrie est en même temps une des plus grandes plaines de l'Europe, et une des mieux arrosées.

C'est surtout de Presbourg à Pest qu'on est frappé de cet aspect plat et verdoyant de la Hongrie. Le fleuve coule à travers des steppes de verdure, sans un village sur ses bords ; rien ne ressemble si peu à nos fleuves de France ou au Rhin dont les bords sont animés par je ne sais combien de bourgs et de villages, où tout rappelle l'homme et la civilisation. Ici rien de pareil : l'homme ne paraît nulle part ; le bateau seul anime cette masse d'eau qui

roule entre les îles et les bancs de sable avec une aisance, un abandon, une solitude qui fait songer à ces fleuves américains, si grands aussi, et qui n'ont aussi de bruit et de mouvement que celui des bateaux à vapeur qui les sillonnent. Cette absence de villages dans les campagnes et cette absence d'antiquités dans les villes est un des caractères de la Hongrie. Vous faites de longues liesues sans voir une habitation ; vous parcourez les villes sans voir aucun édifice qui remonte à plus d'un siècle. La noblesse autrichienne apprend même qu'il en est des généalogies hongroises comme de leurs villes. Cette absence de villages dans les campagnes, d'antiquités dans les villes, d'ancienneté dans les familles, tient à l'histoire même de la Hongrie. Exposés à l'incursion des Turcs depuis le quinzième siècle jusqu'à la fin du dix-septième, les paysans hongrois n'ont point semé leurs villages dans la campagne, comme ont fait les paysans des pays plus tranquilles, où les maisons se plaçaient près du lieu d'exploitation. Ils ont groupé leurs habitations en masses, afin de pouvoir mieux résister aux Turcs. De là des campagnes désertes et ça et là des villages, dit-on, plus peuplés que des villes. Quant aux villes prises et reprises, brûlées et rebâties cent et cent fois, comment auraient-elles conservé quel ancien monument ? Les familles n'ont pas moins souffert : elles ont disparu dans les guerres où elles ont perdu leurs traditions ; ou bien même elles se rattachent aux Turcs vainqueurs, et delà le mot tant soit peu moqueur des grands seigneurs autrichiens : quand ces familles hongroises ne savent plus à quoi se rattacher, elles disent qu'elles descendent des Turcs. A Dieu ne plaise, Monsieur, que je juge entre les prétentions de l'aristocratie autrichienne et de l'aristocratie hongroise ! mais, quant à moi, si tout est nouveau en Hongrie, loin de le plaindre ; je suis tout près de l'en féliciter. N'ayant point de passé, elle doit viser à l'avenir ; car de même que l'ancienneté est souvent un obstacle au progrès, la nouveauté y est un acheminement.

La Hongrie, selon moi, ne commence qu'avec les victoires du prince Eugène. Avant cette époque, il y a une vieille et belle Hongrie, celle de saint Etienne, d'André, d'Hunade et de Mathias Corvin ; mais cette Hongrie finit à la bataille de Mohaz en 1516. Depuis 1516 jusqu'au commencement du dix-huitième siècle, elle lutte contre les Turcs. Bude n'est reconquise sur les Turcs qu'à la fin du dix-septième siècle. Pest, grande et belle ville, placée en face de Bude, ne commence à être quelque chose qu'à partir du dix-huitième siècle. Pest et Bude font à elles deux la capitale de la Hongrie. Pest joue le rôle de la Chaux-de-Fonds d'Antin, et Bude celui de la Cité ou du Marais ; l'une toute jeune, toute neuve et vouée à la civilisation moderne ; l'autre qui garde les souvenirs de la vieille Hongrie ; et l'on prétend que l'opinion de ces deux parties de la capitale s'accorde avec leur aspect : à Pest l'esprit de progrès et de libéralisme ; à Bude, l'esprit nobiliaire. Le comte Szecheny, un des réformateurs de la Hongrie, habite Pest ; l'archiduc palatin, le représentant de l'Autriche, réside dans le château de Bude.

J'insiste, Monsieur, sur cet aspect de nouveauté qui caractérise la Hongrie, parce qu'en général on croit que c'est un vieux pays. Ce qui trompe, c'est son histoire, parce qu'on ne voit pas cette histoire se séparer en deux parties qui ne se touchent point ; ce qui trompe encore, c'est sa Diète et son aristocratie. Une assemblée qui date de huit cents ans, cela nous fait effet ; une aristocratie qui a le privilège de siéger seule dans cette assemblée, cela nous paraît de l'ancien régime, s'il en fut jamais. Sans vouloir prendre en témoignage les dédains de l'aristocratie autrichienne, l'aristocratie hongroise cependant n'est pas aussi ancienne que la Diète, cela est certain, et de plus, c'est l'aristocratie à le privilège de se renouveler sans cesse, si bien que la nouveauté se rencontre dans le sein même du corps où l'on croit le moins la reconnaître. L'empereur peut créer des magnats ; la Diète doit les confirmer ; c'est une sorte d'adoption publique, et cette année je vois dans les décrets de la Diète un assez grand nombre d'adoptions de ce genre. Pour être magnat, il faut, outre le titre que confère l'Empereur et que reconnaît la Diète, avoir des terres ; et cette nécessité est une des choses qui contribuent le plus au renouvellement de la noblesse hongroise. Les terres étant meilleur marché en Hongrie qu'en Autriche, et de plus donné des droits seigneuriaux et politiques, beaucoup d'Autrichiens en achètent et sollicitent ensuite le titre de nobles. De cette manière le commerce et l'industrie recrutent peu à peu la noblesse hongroise, qui tend chaque jour davantage à devenir une aristocratie purement politique plutôt qu'une aristocratie sociale, et qui, grâce à cette perpétuelle recrue, échappe à l'esprit de routine et d'entêtement.

De Pest à Mohaz, de Mohaz à Petervaradin, de Petervaradin à Semlin, les bords continuent à être plats. A peine de temps en temps quelques collines. L'histoire seule anime ces bords insignifiants et monotones. La marche des Turcs, leurs progrès, et plus tard leur retraite et leur décadence, est empreinte dans les noms qui bordent ces rives. Du 15^e au 17^e siècle, ils s'avancent. Depuis la fin du 17^e siècle jusqu'à nos jours, ils reculent. Je vois sur le Danube les étapes de leurs victoires et de leurs défaites. Hier, je passais devant Nicopolis, où Bajazet donna un si terrible coup à la chrétienté. Plus haut, j'avais vu Mohaz, où périt l'indépendance de la Hongrie ; Bude, qui fut long-temps turque, et Vienne enfin, qui faillit le devenir. Voilà leurs progrès. Quand je redescends le fleuve, je vois leur retraite. Chassés de Vienne, chassés de Bude, ils vont tomber à Petervaradin sous l'épée française du prince Eugène. A mesure que je descends le Danube, leurs chutes semblent s'accélérer ; voici Belgrade, long-temps le boulevard de leur empire, à peine est-elle encore turque, et plus loin commence cette ligne de forteresses que les Russes n'ont jamais prises qu'après de sanglants combats, mais qui témoignent toutes d'un empire qui se défend péniblement et non plus d'un empire qui marche en avant. Sous ce rapport, la descente du Danube est un cours d'histoire fort instructif.

Belgrade est la première ville turque que j'ai rencontrée et j'ai été frappé au premier coup d'œil du gracieux mélange d'arbres et de maisons qu'elle présente à la vue. De ce côté, rien ne se ressemble si peu qu'une ville européenne et une ville turque. Nos villes sont des amas de maisons, sans air, sans verdure. Nous groupons nos habitations et nous les coupons par des rues plus ou moins régulières. Ici les habitations ne sont point serrées, au contraire l'autre-ni distribuées régulièrement. Tout semble bâti au

